

Intégration et utilisation de la base de données sur la pêche et l'aquaculture en Afrique (AFAData)

Introduction

Le secteur de la pêche et de l'aquaculture joue un rôle central dans la création d'emplois, la nutrition, la sécurité alimentaire, les recettes et les devises étrangères des États, le produit intérieur brut et d'autres aspects du développement socio-économique en Afrique. En 2011, on estimait que ce secteur contribuait à hauteur de plus de 24 milliards de dollars américains à l'économie africaine, soit 1,3 % du PIB total de l'Afrique. Les ressources halieutiques proviennent de la pêche de capture (maritime et continentale) et de l'aquaculture, avec une production annuelle estimée à 11 millions de tonnes métriques sur le continent. Le secteur est essentiel pour fournir des emplois à environ 12 millions de personnes sur le continent, dont 27 % sont des femmes et environ 50 % sont principalement engagées dans des activités liées à l'après-capture, telles que la transformation et la commercialisation.

Les petits pélagiques continuent de fournir une source de protéines abordable pour la nutrition et la sécurité alimentaire d'environ 400 millions d'Africains vivant dans les zones rurales et urbaines. Malgré l'immense contribution du secteur de la pêche et de l'aquaculture aux pays africains, celui-ci est confronté à de nombreux défis qui entravent sa croissance et son développement, notamment les activités de pêche INN, des capacités réduites en terme de contrôle et suivi des activités de pêche, le manque de cohérence des politiques et de réglementation entre les États membres de l'UA, une coordination défaillante entre les acteurs, le manque de données adéquates pour prendre des décisions et des politiques rationnelles et fondées sur des preuves scientifiques. En outre, les systèmes d'allocation des ressources utilisés par de nombreux États compromettent l'exploitation durable des stocks halieutiques. Les efforts déployés pour relever ces défis ont conduit à l'élaboration du cadre politique et de la stratégie de réforme pour la pêche et l'aquaculture en Afrique (CPSR/PFRS), qui s'appuie sur les mesures de conservation et de gestion existantes mises en œuvre activement par les organisations régionales de gestion des pêches.

L'un des principaux résultats prioritaires du projet FishGov 2 est de veiller à ce que les décisions de l'Union Africaine en matière de politiques durables dans le domaine de la pêche et de l'aquaculture soient fondées sur des données probantes. Pour répondre de manière adéquate à cette priorité, il est nécessaire de mettre en place :

- Une collecte efficace de données qui permettra une prise de décision éclairée,
- Une base de données continentale servant de plateforme unifiée pour la collecte, la conservation et l'harmonisation des statistiques sur la production et le commerce dans les secteurs de la pêche et de l'aquaculture, ainsi que des données environnementales et socio-économiques.

Enjeux

Bien que certains États membres collectent des données à des fins d'aide à la décision aux niveaux national et/ou régional, celles-ci sont soit insuffisantes, soit de mauvaise qualité pour permettre une prise de décision fondée sur des données probantes dans de nombreux États, en particulier aux niveaux régional et continental, ce qui freine la contribution du secteur de la pêche au développement socio-économique.

Actuellement, les données sur les ressources halieutiques et aquacoles de l'Afrique sont dispersées dans différentes archives nationales, référentiels internationaux et plateformes qui ne visent pas nécessairement à fournir un soutien décisionnel fondé sur des données probantes en Afrique. Bien que la plateforme de la FAO serve dans une certaine mesure les intérêts des États membres de l'UA, elle ne répond pas de manière exhaustive aux besoins de développement de ces derniers en termes de décisions politiques et de gouvernance fondées sur la science. Étant donné que des politiques durables en matière de pêche et d'aquaculture, ainsi qu'une meilleure gestion des ressources marines et d'eau douce devraient être au cœur du programme de transformation à long terme de l'Afrique, il est essentiel de mettre en place des approches intersectorielles et des décisions et politiques stratégiques fondées sur une meilleure gestion des connaissances et des données. Un système de collecte, d'analyse et de

diffusion des données de l'UA est encore plus essentiel pour comprendre la multitude de problèmes et mettre en œuvre des programmes visant à reconstituer les stocks halieutiques épuisés, à gérer les stocks partagés et à conserver/restaurer les écosystèmes dégradés. Cela est important pour améliorer la production et la productivité des stocks halieutiques et, par conséquent, garantir la durabilité des activités socio-économiques vitales liées à la pêche.

Ce qui a été réalisé jusqu'à présent

Afin de sensibiliser davantage à la gestion scientifique et durable des pêches en Afrique, le Centre d'excellence de l'UA (Université de Cape Coast), au Ghana, a développé la base de données sur les pêches et l'aquaculture en Afrique (AFAData) pour le Bureau Interafricain des Ressources Animales de l'Union Africaine (UA-BIRA), avec le soutien de l'Union Européenne dans le cadre du projet FishGov2 (gouvernance des pêches).

Une base de données sécurisée et ergonomique, caractérisée par une interface simple, a été conçue pour gérer les données nationales relatives à la production et au commerce dans les secteurs de la pêche et de l'aquaculture. La base de données est accessible via le site web protégé par mot de passe de l'UA-BIRA : https://afadata.au-ibar.org/login. Elle intègre des protocoles permettant la collecte et le partage harmonisés des données entre les États membres de l'UA.

Des ateliers de validation et des formations ont également été organisés pour les cinq blocs régionaux d'Afrique (Afrique du Nord, de l'Ouest, du Centre, de l'Est et du Sud) et leurs résultats/rapports ont été publiés[1].

Actuellement, la base de données est testée dans sept États membres de l'UA afin de collecter, d'analyser et de partager les données harmonisées respectives sur la pêche et l'aquaculture.

Actions proposées

1. Mettre à niveau la base de données sur le plan technique afin d'y inclure des outils statistiques et les rapports destinés à l'examen biennal du PDDAA, conformément à la Déclaration de Kampala, en vue d'une exploitation optimale des données.
2. Les États membres de l'UA doivent mettre à disposition sur AFAData les données soumises à la FAO, à l'UA, aux ORGP, aux CER et aux ORP, en utilisant des formats standardisés.
3. Aider les États membres de l'UA à renforcer leurs capacités en matière de collecte de données de qualité pour une prise de décision éclairée.
4. Aider les États membres de l'UA à mettre en place des systèmes de collecte de données de qualité et des unités de statistiques afin de garantir le succès d'AFAData.
5. Institutionnaliser pleinement AfaData et le structurer en tant que projet autonome de l'UA de manière à garantir sa viabilité à long terme et une mise à jour et la maintenance continues de la base de données afin de répondre aux besoins en constante évolution des États membres de l'UA.
6. Concevoir et organiser des sessions de formation des formateurs (ToT) pour les personnes de référence au niveau national. Les États membres devraient être encouragés à former leur propre personnel technique après avoir suivi des formations périodiques.

Résultats attendus

- ***Amélioration de l'accessibilité des données :*** le partage systématique des données soumises à la FAO avec l'UA, les communautés économiques régionales (CER), les organismes régionaux de pêche (ORP) et les organisations régionales de gestion des pêches (ORGP) permettra une approche plus intégrée de l'utilisation et de la gestion des données.
- ***Amélioration des systèmes de collecte de données :*** en donnant la priorité à des systèmes de collecte de données de qualité et en créant des unités statistiques spécialisées, les EM-UA amélioreront la fiabilité et la disponibilité des données sur la pêche et l'aquaculture dans toute l'Afrique.
- ***Institutionnalisation durable d'AFAData :*** la création d'AFAData en tant que projet autonome pour l'UA garantira sa viabilité à long terme, permettant sa mise à jour et sa maintenance continues de sa base de données afin de répondre aux besoins évolutifs des EM-UA.
- ***Développement des capacités pour une mise en œuvre efficace :*** la formation des formateurs (ToT) permettra aux points focaux nationaux d'acquérir les compétences nécessaires pour mener des sessions de formation efficaces, ce qui améliorera les capacités locales en matière de collecte, de partage et d'utilisation des données.
- ***Prise de décision éclairée :*** grâce à une meilleure gestion et accessibilité des données via AFAData, les décideurs politiques seront en mesure de prendre des décisions fondées sur des données probantes, ce qui renforcera en fin de compte la durabilité du secteur de la pêche et de l'aquaculture en Afrique.
- ***Renforcement de la coopération régionale :*** en favorisant une meilleure coordination et un meilleur partage des données entre les États membres de l'UA, la coopération régionale en matière de gestion des pêches sera renforcée, ce qui conduira à des politiques et des pratiques plus cohérentes.

Les voies à suivre

Des mesures nécessaires doivent être prises à savoir :

1. Parvenir à la pleine institutionnalisation d'AFAData au niveau de l'Union Africaine.
2. AFAdata sera soumis par l'UA-BIRA au STC-ARDWE 2025 pour adoption.
3. Rendre AFAData pleinement opérationnel.
4. Assurer un financement durable pour AFAData.

[1] *Asare et al. (2023) Services de conseil pour développer et mettre à jour une base de données sur la pêche et l'aquaculture et mettre en place un mécanisme de gestion des données*